



GRAND PRIX JEUNES



dates prévues pour 2022/2023 :

1ère Journée : 13 novembre 2022 à GENELARD
2ème journée : 18 décembre 2022 à MONTCHANIN

3ème journée : 15 janvier 2023 à ST REMY
4ème journée : 28 Mai 2023 à GENELARD

ARTICLE 1 :

INSCRIPTION - PARTICIPATION

Pour tous les tours renvoyer impérativement par mail le bulletin d'inscription avec les N° de licence et les Noms Prénoms des joueurs avant le jeudi soir précédant la compétition à :

Denis VERNICHON
Téléphone : **06 48 09 70 39**
E-Mail : **denis.vernichon@orange.fr**

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tous les joueurs et joueuses des catégories **MINIMES, CADETS, JUNIORS + BENJAMINS** sur liste Commission jeunes (avec une limitation de classement **jusqu'à 1199 points**). Il faudra **additionner les deux classements des joueurs de l'équipe pour savoir dans quel tableau ils évolueront**.

Seuls les licenciés compétitions FFTT peuvent participer au GRAND PRIX JEUNES qui comportera 4 journées pour 3 tableaux :

TABLEAU 3 ouvert aux équipes ayant 1000 pts.

TABLEAU 2 ouvert aux équipes ayant de 1001 à 1200 pts

TABLEAU 1 ouvert aux équipes ayant de de 1201 à 1800 pts

Dans le cas où le nombre d'équipes du tableau 3 serait supérieur à 32, ou si le nombre d'équipes dans un

tableau conduisait à ce que une ou plusieurs équipes disputent moins de 3 rencontres, le juge arbitre se

reserve le droit de transférer une ou plusieurs équipes d'un tableau vers un autre.

ATTENTION: Si une association engage plusieurs équipes dans le même tableau, les N° d'équipes seront attribués dans l'ordre décroissant de la somme des points des 2 joueurs les mieux classés.

(Exemple: l'équipe N°2 ne devra pas avoir plus de points que l'équipe N°1)

NOTA: Pour le 3ème et 4ème tour les points pris en compte seront ceux de la 2ème phase.

Le joueur devra présenter son attestation de licence.

Tout joueur muni d'une licence avec l'inscription "Ni entraînement Ni compétition" ou avec une licence en cours

d'élaboration devra être muni du certificat médical (ou d'une copie). **Sinon le joueur ne sera pas autorisé à jouer.**

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription seront de 6€ par équipe et par tour. Dans le cas d'une entente, les frais d'inscription seront partagés entre les 2 associations composant l'entente. En fin de chaque phase, chaque association ayant participé au GP Jeunes recevra un relevé du nombre d'équipes ayant participé à chaque tour ainsi que la somme à régler.

ARTICLE 2 :

DEROULEMENT

Chaque journée est traitée individuellement comme le critérium fédéral

ARTICLE 3

RAPPEL OBLIGATIONS FEDERALES

Les équipes évoluant en Nationale , Régionale , Départementale 1 et 2 doivent posséder au moins trois jeunes licenciés (14 ans au plus au 1er Janvier de la saison en cours) participant jusqu'à son terme à une épreuve par équipe réservée aux jeunes de leur ligue ou de leur département.

Article 28 des règlements sportifs.

POUR LIGUE BOURGOGNE et CD71 : R1 - R2 - R3 - D1 - D2 :

Participation minimum de 3 joueurs à 48 parties individuelles/club au cours des journées du GP Jeunes, ou critérium fédéral, ou GP Détection.

Pour D3 : IDEM ou 1 JA1, sauf nouveaux clubs 1ère saison.

ARTICLE 4

COMPOSITION DES EQUIPES

2 joueurs par équipe, au plus simple une équipe se compose de 2 joueurs de la catégorie concernée.

1 équipe devra être obligatoirement complète.

Restriction dans la composition des équipes :

ATTENTION la participation des Joueurs et joueuses BENJAMINS (ES) - POUSSINS (ES) n'est autorisée que pour les journées ne comportant pas de Grand Prix Détection (sauf joueurs désignés par la commission départementale des jeunes).

TOUTES les filles pourront participer à ces championnats sans aucune restriction unisexe.

Les équipes pourront être constituées de 3 joueurs. Dans ce cas, les simples devront être joués par les 2 même joueurs, le joueur ne disputant pas les simples pourra jouer le double.

ARTICLE 5 :

ORGANISATION DES RENCONTRES

Sauf exception, elles auront lieu le Dimanche, appel des joueurs de 9H00 à 9H15 , début compétition 9H30.

(**Sauf pour GENELARD début compétition 9H**)

Amendes : 5 euros pour Retard à l'appel des joueurs et 10 euros pour absence non prévenue.

**Les entraîneurs et responsables de clubs veilleront à la tenue réglementaire des joueurs :
OBLIGATOIRE : Short (ou jupette pour les filles), maillot, chaussures de sport.
Eviter les tenues de couleur blanche ou orange**

Les rencontres seront organisées sur site unique pour chaque catégorie ou division.

Un responsable du site sera désigné par la commission des jeunes.

Les rencontres se joueront sur une table - **2 simples, 1 double, 2 simples** (formule Coupe Davis).

La rencontre s'arrêtera au "score acquis".(Sauf indication contraire du juge-arbitre)

Au début de la compétition, le juge-arbitre attribuera à chaque joueur un N° de dossard fictif à utiliser sur les feuilles de rencontre pour l'identification des joueurs (euses)

Les feuilles de rencontres seront celles à 2 joueurs , elles devront être correctement remplies

(N° de dossard , NOM Prénom, etc)

Dans le cas où le nombre d'inscrits dans un tableau est inférieur à 6, les rencontres se dérouleront en une poule unique.

Si le nombre d'équipes est de 7 ou 8, il y aura 2 poules (de 3 ou 4 équipes), puis demi finales 1er contre 2ème et 3ème contre 4ème puis finales.

Si le nombre d'équipes est supérieur à 8, la compétition se déroulera sous la forme d'un tableau avec classement intégral.

Si le nombre d'équipes est supérieur à 32, le tableau sera scindé en 2 divisions d'un nombre d'équipes à peu près équivalent.

Dans tous les cas, le juge arbitre se réserve le droit de modifier le règlement afin de s'adapter à des circonstances particulières.

PLACEMENT DES EQUIPES DANS LES TABLEAUX

Pour le 1er tour, les équipes seront placées dans le tableau par ordre décroissant de la somme des points des 2 joueurs (Des 2 mieux classés si équipe de 3) En cas d'égalité il y aura tirage au sort.

Pour les tours suivants, les équipes seront placées en fonction de leur classement du tour précédent. Pour les nouvelles équipes, il sera tenu compte du classement des joueurs pour les placer dans le tableau.

Dans tous les cas et dans la mesure du possible, on évitera que 2 équipes d'une même association se rencontrent au cours des 2 premier tours.

ARTICLE 6 :

BRULAGES ENTRE EQUIPES JEUNES ET SENIORS

Après réunion clubs/CD71 du 19 Septembre 1997 , la décision a été prise de ne plus tenir compte du brûlage avec le championnat Senior.

Toutefois la règle est maintenue qu'un jeune ne peut participer qu'à une seule rencontre dans le même Week-end.

Lorsqu'un jeune joueur participe à plus d'une rencontre au titre d'un même week-end de championnat pour des équipes différentes , la première participation dans l'ordre chronologique est admise, les autres sont à retirer avec toutes les conséquences qui en découlent.

ARTICLE 7 :

CLASSEMENT, DECOMPTE DES POINTS TITRES

Pour chaque tour, le nombre d'équipes de chaque tableau étant connu les équipes marqueront les nombres de points suivant l'annexe 1

Pour le classement général, les points des 4 tours seront additionnés

ARTICLE 8 :

RECOMPENSES

A chaque tour, les 3 premières équipes de chaque tableau seront médaillées (Or, argent et bronze)

Lors de l'assemblée générale du CD71, un trophée sera remis à l'association vainqueur du challenge général